

AVIS PUBLIC CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-02

AVIS PUBLIC, vous est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, :

Qu'en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée.

Qu'en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, la municipalité remplace la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public en date de ce jour, soit au moins 15 jours précédant la prise de décision.

Que lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu via visioconférence, le **lundi 23 août 2021 à compter de 19 h 30**, le Conseil municipal statuera sur la dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété située au 75, rue Paul

L'objet de ces demandes sont pour les marges applicables à la piscine creusée et à la remise ;

-D'autoriser pour la propriété sise au 75, rue Paul une dérogation de 0,31 mètre pour la distance entre un bâtiment principal et une piscine construite en 2001 avec un permis, le tout en conformité à l'article 104 du règlement de zonage n° 436-2009. La piscine devrait être à 1,50 mètre et selon le certificat de localisation elle se situe à 1,19 mètre.

-D'autoriser pour la propriété sise au 75, rue Paul une dérogation de 0,15 mètre pour la distance entre la marge de recul arrière et un bâtiment accessoire de type remise érigé en 1996 avec un permis, le tout en conformité à l'article 95 du règlement de zonage n° 436-2009. La remise devrait être à 1,40 mètre pour un mur sans ouverture et selon le certificat de localisation elle se situe à 1,25 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en transmettant un courriel à l'adresse suivante : mdauplaise@sainteannedesorel.ca ou une lettre déposée dans la boîte aux lettres municipale ou transmise par la poste au 1685, chemin du Chenal-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, Québec, J3P 5N3 en mentionnant l'objet dérogation mineure du 75, rue Paul. Toutes questions ou commentaires relativement à cette dérogation mineure seront lus au moment opportun par le directeur général et secrétaire-trésorier avant la prise de décision par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 23 août 2021.

Donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 6 août 2021.



Maxime Dauplaise, M.A.P. gma
directeur général et secrétaire-trésorier